Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_18-DE

Pluguffan Pluguen
Au coeur de la Cornouaille
E-Kreizh Kerne

COMMUNE DE PLUGUFFAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
22/10/2026

N° : 2026-10-18
Domaine d'intervention : 2.2
Nomenclature « Actes »

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 27
Représentés : 0
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pluguffan, dument convoqué le seize octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LINCOT, Maire.

Etaient présents : M. LINCOT Pascal, Mme PLOUZENNEC Edith, M. DOLOU Bruno, Mme PLOUHINEC Véronique, M. L'HER Ronan, Mme GARREC-LARVOL Françoise, M. LE CORRE Dominique, Mme LE LAN Mariannick, Mme CANEVET Marie-Renée, Mme CHAFFIN Sandrine, M. FAVE Laurent, Mme DUVAIL Nelly, M. HENAFF Emmanuel, Mme GUEGAN Sabrina, M. BERGOT Julien, Mme JESTIN Claire, M. BERGER Jérémy, M. CANO Paul, M. LE QUEAU Ronan, M. DAUBIGNE Marc, Mme CHEVAILLET Dominique, M. BIGER Pierre-Yves, Mme LE QUEAU Angélique, M. PERON André, Mme COIGNARD Isabelle, M. CANEVET Anthony, Mme RAOUL Viviane.
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Etaient absents : 0

Mme LE LAN Mariannick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Dénomination de voie – chemin Keraskoed Vihan

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes de données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;
VU le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication aux services fiscaux des changements de dénomination des voies et lieux-dits ;
VU l'avis favorable de la commission "Travaux et urbanisme" le 08 octobre 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20261103-DLIB_202610_18-DE

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est compétent pour procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris des voies privées ouvertes à la circulation ;
CONSIDERANT qu'il convient de dénommer officiellement le chemin du hameau de Keraskoed Vihan afin d'en assurer l'identification, de faciliter le repérage des usagers et l'intervention des services, notamment de secours, ainsi que la mise à jour des données d'adressage ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer à cette voie la dénomination officielle « chemin Keraskoed Vihan », avec la forme bretonne « Hent Keraskoed Vihan », selon les modalités figurant au document annexé ;
Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

- **ADOPTE** la dénomination officielle de la voie suivante :
  – voie concernée : chemin du hameau de Keraskoed Vihan, depuis la route de Pont l'Abbé (Plomelin) jusqu'à l'impasse ;
  – forme administrative : **chemin Keraskoed Vihan** ;
  – forme bretonne : **Hent Keraskoed Vihan** ;
  – présentation bilingue pour la signalisation : **Chemin Hent Keraskoed Vihan**.
- **CHARGE** Monsieur le maire de procéder à l'enregistrement de cette dénomination dans la Base Adresse Nationale et d'en informer les administrés concernés.

Fait et délibéré le 22 octobre 2026
Certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire,
Pascal LINCOT